

**OBJET DENOMINATION DU STADE D'ATHLETISME DE CHAMP-FLEURI**  
(Stade Marc Nasseau)

---

Marc NASSEAU, athlète, entraîneur et dirigeant polyvalent, a contribué depuis les années 70 à la promotion de l'athlétisme, de plusieurs autres disciplines et de l'OMS de Saint-Denis

Très bon sprinter sur 100 m, très bon footballeur, à la Patriote, club phare de la ville à l'époque, il poursuit sa carrière de sportif en devenant un des membres et des supporters les plus dynamiques de ce club dionysien.

Toujours fidèle à la Patriote, dans les années 70, c'est l'un des meilleurs entraîneurs d'athlétisme de l'île, passionné, il a été le révélateur de nombreux talents.

Ses passions ne s'arrêtent pas à l'athlétisme : fervent dirigeant et supporter de basket au travers de l'AS Camélias devenu Château Morange, membre du Comité Régional Handisport à son commencement dès 1968, il va également effectuer une longue carrière à l'OMS.

Il intègre le conseil d'administration de l'OMS le 21 février 1985. Il va occuper différents postes, devenir Vice-président et Président par intérim en 1994. Il est élu Président le 12 avril 1995, jusqu'en 1997. Il quitte l'OMS en février 1998.

Au sein de l'OMS, son principal cheval de bataille a été de constituer une équipe d'athlètes avec les différents clubs de Saint-Denis pour remporter le Relais de Saint-Denis. Il a toujours été présent dans les grands moments de cette course mythique.

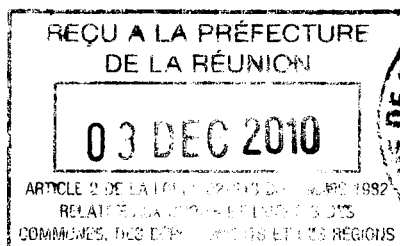
Monsieur Marc NASSEAU est décédé le 3 août 2010.

Je vous propose de rendre hommage à sa mémoire et de dénommer officiellement le stade d'athlétisme de Champ-Fleuri rénové entièrement tout récemment :

**« STADE MARC NASSEAU ».**

Je vous demande donc de vous prononcer sur cette proposition de dénomination.

Je vous prie de bien vouloir en délibérer.



COMMUNE DE SAINT-DENIS

CONSEIL MUNICIPAL  
Séance du samedi 20 novembre 2010  
Délibération n° 10/6-17

OBJET DENOMINATION DU STADE D'ATHLETISME DE CHAMP-FLEURI  
(Stade Marc Nasseau)

---

**LE CONSEIL MUNICIPAL**

Vu la Loi n° 82-213 du 2 mars 1982 relative aux droits et libertés des Communes, des Départements et des Régions, modifiée ;

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales ;

Sur le RAPPORT N° 10/6-17 du Maire ;

Vu le rapport de Monsieur COUDERC Alain, 15ème Adjoint, présenté au nom des Commissions Affaire Générale/ Entreprise Municipale, et Culture/ Jeunesse/ Sport ;

Sur l'avis favorable des dites Commissions ;

**APRES EN AVOIR DELIBERE  
A L'UNANIMITE DES VOTANTS**

Approuve la dénomination du Stade d'Athlétisme de Champ-Fleuri, comme suit :

**« STADE MARC NASSEAU ».**

---

Pour extrait certifié conforme,  
Fait à Saint-Denis, le 30 NOV 2010



LE MAIRE

Gilbert ANNETTE

